



PRÉFET DU RHÔNE

**Direction Départementale des Territoires  
du Rhône**

Lyon, le

**19 FEV. 2013**

*Service Eau et Nature*

*Mission Guichet Unique et Politique de Contrôle*

1013

**PREFECTURE DU RHONE  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
DU RHONE - SERVICE EAU ET NATURE**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Le préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône informe le public de l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande d'autorisation au titre des articles L 214-1 à 6 du code de l'environnement déposée par la Communauté urbaine de Lyon, relative au projet de réalisation de travaux d'aménagement d'un système de prétraitement des eaux pluviales de la zone industrielle Est et de la zone artisanale de la Rize sur la commune de VAULX EN VELIN.

L'enquête se déroulera pendant 30 jours, du 18 mars au 16 avril 2013 inclus.

A l'issue de l'enquête publique, l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation est le préfet du Rhône.

Mme Isabelle VASTRA BEGUE, chargée d'études en environnement, désignée en qualité de commissaire enquêteur, assurera une permanence en mairie aux lieux et jours suivants :

Mairie de VILLEURBANNE	Lundi 18 mars 2013	9h à 11h
Mairie de VAULX EN VELIN	Vendredi 29 mars 2013	9h à 11h
Mairie de VILLEURBANNE	Lundi 8 avril 2013	13h30 à 15h30
Mairie de VAULX EN VELIN	Mardi 16 avril 2013	15h à 17h

Mme Marie-Jeanne COURTIER, retraitée ministère de l'Intérieur-DGCL, est désignée en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier en mairies précitées aux jours et heures d'ouverture au public.

M. Thomas DUBREUIL, au service études de la direction de l'eau de la Communauté urbaine de Lyon est le responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées.

Les observations formulées devront être consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairies désignées, ou être adressées par écrit à l'attention du commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête fixé à la mairie de VAULX EN VELIN.

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairies de VAULX EN VELIN et VILLEURBANNE, à la direction départementale des territoires du Rhône- service eau et nature, et sur le site internet de la préfecture du Rhône, à la rubrique " autorisations au titre de la loi sur l'eau ".

Pour le directeur départemental  
le chef de service

Laurent GARIPUY